



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### montant des pensions

Question écrite n° 75368

#### Texte de la question

M. Daniel Garrigue souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le suivi des propositions formulées par le groupe de réflexion sur les retraites agricoles. En novembre 2003, un groupe de réflexion réunissant des représentants du ministère de l'agriculture, des principales associations de retraités agricoles et des fédérations d'agriculteurs a été installé. Un an plus tard, il a émis diverses propositions ayant pour but d'améliorer les faibles prestations de retraites servies. Ces différentes propositions concernent les mères de famille, les polypensionnées, l'abaissement du coefficient de minoration, la forfaitarisation de la bonification pour enfant ou encore l'extension de la retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aux aides familiaux. Il paraît normal que les plus âgés des agriculteurs, qui ont consacré tant d'efforts et d'énergie au travail de la terre, aient droit à des pensions décentes de même niveau que celles des autres professions. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de concrétiser les propositions du groupe de travail et suivant quel calendrier.

#### Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont pleinement conscients de la situation des retraites agricoles et s'attachent depuis une décennie à les revaloriser. Des avancées considérables ont ainsi permis d'améliorer très sensiblement la situation des agriculteurs retraités. Cependant, le Gouvernement est bien conscient que, en dépit de ces améliorations, des progrès restent souhaitables dans ce domaine. Le chiffrage des demandes formulées par les organisations des retraités agricoles s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros. Comme une forte augmentation des cotisations des actifs agricoles est difficilement envisageable et que la conjoncture budgétaire ne permet pas d'engager aisément de nouvelles dépenses publiques, le problème du financement de ces mesures est posé. Un groupe de travail réunissant la Mutualité sociale agricole, les organisations professionnelles et les associations de retraités, mis en place en 2004 par le prédécesseur, a mis en évidence les mesures qui devront être traitées en priorité. Parmi celles-ci figurent celles permettant de compléter les revalorisations déjà réalisées pour les retraités ayant les plus faibles ressources. En effet, un plan de revalorisation des petites retraites avait été mis en place, de 1994 à 2002. L'objectif était qu'aucune pension ne soit inférieure au montant du minimum vieillesse à l'issue d'une carrière complète en agriculture. Or, beaucoup de conjointes d'agriculteurs, parties en retraite avant 1998, ont interrompu durant quelques années leur activité sur l'exploitation pour élever leurs enfants. Elles n'ont jamais quitté l'agriculture mais ces années-là ont été déduites de la durée de leur carrière agricole. Dès lors, la plupart de ces conjointes n'ont pu bénéficier de la revalorisation de leur retraite. Cette anomalie va être corrigée. Lors de la discussion du projet de loi d'orientation agricole, le Sénat a adopté, avec l'accord du Gouvernement, la prise en compte pour la revalorisation des retraites agricoles des périodes d'AVPF (assurance vieillesse des parents au foyer). Cette mesure sera applicable dès le 1er janvier 2006. Elle concernera près de 15 000 retraités, essentiellement des agricultrices. Le coût de cette réforme s'élève à 20 millions d'euros. Pour l'avenir, et en accord avec M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée Nationale, deux députés, Messieurs Yves Censi et Daniel Garrigue vont analyser les autres propositions destinées à améliorer

les petites retraites agricoles. Toute revalorisation des retraites nécessite un effort important des finances publiques. Les décisions devront donc s'inscrire dans les grands équilibres des projets de loi de financement de la sécurité sociale ou dans les projets de loi de finances.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Garrigue](#)

**Circonscription :** Dordogne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75368

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9333

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2005, page 11510